



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002042178		1ere Gachée : 07:35 (1)		Date : 15/06/2026		bpe2606117832		Zone : ZONE 02	
Quantité : 6.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : fresne til		fresne tillolov		Véhicule : FD465EC	
Client : LEGAY P		ENT LEGAY mathie		1 chemin rural		fresne tillolov		Chauffeur : SEBASTIEN	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		Quantite Origine : 14.00 m3	
08:30								Quantite Restante : 8.00 m3	
								Livree Reelle : 6.00	
									
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
ROULE808		PRODUIT SPECIAL				XF2 (F)		0.65 %	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF				350					
Appellation commerciale : DESAC 350 D8R S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 10°C					
Propriétés spécifiées :									
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
FIBRES POLYPROPYLENE		PRE 510		0.6 %		Nom:			
M3 POMPE		EA 200 DIL		0.1 %		Signature du client:			
DESACTIVANT VBA 2002 10 L									
POMPE 20 à 26ML									
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:							
Type et quantité:									
Demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non